

Matériel électrique

Afin de protéger les gens contre des accidents, les dispositifs électriques apportés à l'hôpital doivent être vérifiés par un employé du Service d'entretien avant leur utilisation.

Sécurité-incendie

Si vous entendez l'alarme d'incendie, retournez à votre chambre. Ne prenez pas l'ascenseur. S'il faut procéder à une évacuation, le personnel de l'hôpital vous aidera ou vous indiquera l'endroit où vous devez vous rendre.

Politique relative au harcèlement

L'Hôpital Notre-Dame favorise un milieu sans harcèlement et ne tolère aucune forme de violence, y compris la violence verbale.

Conformément au Code des droits de la personne de l'Ontario, l'HND croit que chaque personne a le droit de vivre sans harcèlement. L'établissement entend offrir aux patientes, aux patients, au public et au personnel un milieu exempt de toute forme de violence.

Veillez signaler tout commentaire verbal de même que les gestes physiques inappropriés pour que le personnel compétent puisse enquêter à ce sujet.

Prévention et contrôle des infections

Les visiteuses et visiteurs ne doivent pas avoir le rhume ni d'autres maladies infectieuses. On leur demande de se rincer les mains au moyen de la solution nettoyante à base d'alcool qui se trouve à l'extérieur des chambres et à la porte d'entrée de chaque service. En tant que patiente ou patient, vous devez aussi bien vous laver les mains après être allés aux toilettes, et chaque fois que vous quittez votre chambre ou y revenez.

Si vous devez être placé en isolement par mesure de précaution, il se peut que le nombre de visiteurs soit limité. De plus, le personnel et les visiteurs devront prendre des précautions particulières afin de prévenir la propagation d'infections. Les visiteurs doivent se présenter au poste de soins infirmiers pour connaître les directives avant d'entrer dans votre chambre. Ils ne devraient pas non plus passer d'une chambre à une autre. Étant donné la fréquence accrue de bactéries résistantes aux antibiotiques dans le monde entier, l'hôpital a élaboré un processus de dépistage qui s'applique à chaque personne nouvellement admise. Si, au cours des six derniers mois, vous avez été admis à l'hôpital, l'infirmière procédera à un test de dépistage. Ce processus s'avère efficace pour contenir ou éliminer ces bactéries en milieu hospitalier.

Afin d'appuyer le nouveau programme de divulgation publique du gouvernement provincial et de continuer à améliorer la qualité et la sécurité des programmes, l'HND a commencé à transmettre des renseignements sur des taux d'infection associée aux soins de santé.

Départ des patients de l'Unité de soins infirmiers

On recommande que les patientes et patients ne quittent pas l'Unité de soins infirmiers, à moins que ce soit pour subir des tests.

Si vous avez une pompe intraveineuse et que vous allez dehors par temps très froid ou très chaud, la température pourrait nuire au bon fonctionnement de la pompe.

À l'admission, on vous demandera de signer un formulaire de décharge de responsabilité, qui dégage l'établissement de toute responsabilité si vous quittez l'Unité de soins infirmiers ou l'hôpital sans autorisation.

Respect mutuel en milieu de travail

L'HND croit que les patientes, les patients et le personnel ont droit à un milieu exempt de harcèlement et de violence. L'établissement favorise le respect mutuel en tout temps.

La violence physique ou verbale à l'égard du personnel, des médecins, des patientes et patients, des bénévoles, des membres des familles, des visiteuses et visiteurs **ne sont pas tolérés**.

Contention des patientes et patients

L'hôpital croit à la dignité, à l'autonomie et à la liberté des patientes et patients, de même qu'au droit de ces derniers de prendre les décisions qui les touchent. La décision d'employer des moyens de contention doit être prise en tenant compte de deux facteurs : la violation des droits des patients et le risque qu'ils nuisent à leur propre sécurité et à celle d'autrui.

Produits parfumés

L'Hôpital Notre-Dame est un établissement sans parfum. S'il-vous-plaît, ne pas porter du parfum, de l'eau de toilette, de l'après-rasage ou tout autre produit parfumé. Utiliser des produits non parfumés pour le corps.

Politique sur le tabagisme

Depuis le 1^{er} septembre 2017, l'Hôpital Notre-Dame est un environnement sans fumée en vertu de la Loi favorisant un Ontario sans fumée. Toute personne trouvée coupable de fumer sur les lieux de l'Hôpital ou à l'intérieur peut faire face à une amende maximale de 1 000 \$ pour une première infraction ou de 5 000 \$ pour toute autre infraction.

Les personnes hospitalisées et externes, les visiteurs/visiteuses, les employées/employés, le personnel médical et ayant des droits hospitaliers ainsi que les bénévoles, les

étudiants/étudiantes et les entrepreneurs/entrepreneures ne pourront plus fumer sur les terrains de l'établissement, y compris dans leur véhicule personnel.

Identification du personnel

L'ensemble des médecins et des membres du personnel portent une pièce d'identité avec photo. Quant aux bénévoles, ils portent un insigne d'identité. Si vous ne connaissez pas l'identité d'une personne, demandez-lui de vous montrer sa pièce d'identité.

Objets de valeur

L'hôpital ne peut assumer la responsabilité de l'argent et des objets de valeur que vous pourriez vouloir garder en votre possession. Par conséquent, nous vous demandons de les renvoyer à la maison. Cependant, si cela est impossible, nous vous suggérons d'aviser l'infirmière responsable de vos soins qui contactera le bureau d'affaires. Votre argent et vos objets de valeur seront conservés dans une enveloppe scellée qui sera fermée à clé. Vous conserverez le talon de l'enveloppe que vous présenterez à l'employé du bureau d'affaires à la sortie de l'hôpital afin que vous puissiez recevoir vos objets de valeur. De plus, l'hôpital ne sera pas tenu responsable de toute perte d'articles, de dommages ou de vols subis. On vous demande de vérifier votre casier ou votre chambre avant de quitter l'hôpital pour vous assurer que rien n'a été oublié.

Au moment de l'admission : Apportez avec vous vos affaires personnelles, à savoir : pyjamas, chemise de nuit, robe de chambre, pantoufles, sous-vêtements, peigne, brosse à dents, brosse à cheveux, dentifrice, shampoing, Kleenex, rasoir.

C'est votre santé — Impliquez-vous

- Participez à vos soins de santé. Si vous avez des questions ou des préoccupations à ce sujet, dites-le.
- Informez votre équipe soignante de vos maladies antérieures et de votre état de santé actuel.
- Apportez tous vos médicaments quand vous vous rendez à l'hôpital ou à un rendez-vous chez le médecin.
- **NE PRENEZ PAS VOS PROPRES MÉDICAMENTS PENDANT QUE VOUS ÊTES À L'HÔPITAL, SAUF SI INDIQUÉ PAR VOTRE INFIRMIÈRE.**
- Indiquez à un membre de votre équipe soignante si vous avez déjà eu une réaction allergique ou une mauvaise réaction à des médicaments ou à des aliments.
- Il est important de savoir ce que vous devez faire lorsque vous retournez à la maison après votre séjour à l'hôpital ou votre rendez-vous chez le médecin.